

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h30, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Pouvoir : LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy.



DELBU2024-09-077

Culture : MILMARIN : convention de partenariat avec les Vélos d'Armor

Considérant que Milmarin s'inscrit dans le Schéma du tourisme et des loisirs voté par l'Agglomération en 2023 et en prévision de l'inauguration de la Véloroute ;

Considérant l'exposition temporaire organisée de juillet 2024 à avril 2026 intitulée « Rivages partagés », présentant un portrait de la façade maritime de l'Agglomération, du Trieux à la baie de Paimpol ;

Considérant que les grands axes développés au sein de cette exposition sont la pêche, le commerce maritime et fluvial, les cultures marines, dans leurs dimensions historiques et actuelles, ainsi que la mer comme lieu de loisir et d'expérimentation pour demain ;

Considérant que Milmarin fait office de relais d'informations touristiques et est labellisé depuis 2020 Accueil vélo ;

Considérant le projet de convention avec les Vélos d'Armor joint en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention d'une durée de 1 an renouvelable tacitement trois fois avec Les Vélos d'Armor ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec les Vélos d'Armor ainsi que tous documents relatifs à ce partenariat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

